



Version du document 1.0, Janvier 2023

---

# Guide succinct concernant le formulaire de déclaration pour l'exécution cantonale de l'OCBo via le portail eGov DETEC

---

## Contrôle des opérateurs de bois suisse

Les cantons (c.-à-d. les personnes de contact à qui cette tâche incombe) saisissent les données relatives à leur responsabilité dans le cadre de l'exécution de l'ordonnance sur le commerce du bois (OCBo) **au plus tard à la fin du premier trimestre de l'année suivante**, conformément à la demande de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), en ligne sur le portail [eGovernment DETEC \(eGov DETEC\)](#).

Les informations suivantes sont communiquées à l'OFEV par les cantons.

- Nombre de signalements fondés remis par des tiers
- Nombre de contrôles effectués par l'autorité d'exécution
- Nombre d'infractions constatées en rapport avec la récolte de bois au sens de la législation forestière (art. 21 de la loi sur les forêts)

Des informations complémentaires peuvent être soumises à l'OFEV.

- Nombre de permis d'exploitation délivrés (permis de coupe ou d'abattage, procès-verbaux et listes de marquage, y c. nombre d'exploitations dans le cadre de plans d'exploitation approuvés)
- Justificatifs et commentaires sur les informations soumises

## Étapes initiales (enregistrement)

- **Se connecter avec CH-LOGIN** : rendez-vous sur le [portail eGov DETEC](#). Connectez-vous avec votre CH-LOGIN. Si vous ne possédez pas encore de CH-LOGIN, vous devez en créer un.
- **Créer un CH-LOGIN personnel** : inscrivez-vous pour utiliser le portail en suivant les [Instructions d'enregistrement](#) ou regardez la [vidéo d'instruction](#).
- **Créer mon organisation** : dans la barre de navigation en haut de l'écran, allez dans l'onglet « Mon organisation » et lancez le service « Créer une organisation ».

Enregistrez une organisation pour votre canton (ou pour votre département) qui présentera un rapport chaque année à l'OFEV. Pour ce faire, déterminez quelles sont les personnes qui devront recevoir des messages de l'OFEV et qui seront responsables de l'établissement des rapports.

Cochez **organisation sans numéro d'identification**.

Veillez nommer votre **unité organisationnelle** ainsi :  
Nom d'organisation ou d'entreprise = **Canton**  
**Nom du canton, de l'office et de la direction**  
NPA et lieu

Veillez compléter le formulaire.

Cliquez sur « **Actualiser** » et « **Envoyer** » pour clôturer votre demande.

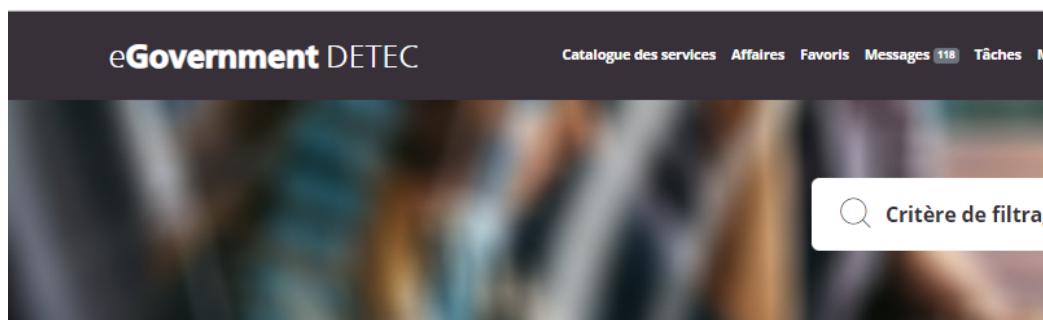
Pour plus d'informations sur la création d'une nouvelle organisation, veuillez consulter [la foire aux questions](#).

- **Communiquer des informations à l'OFEV** : veuillez nous signaler votre enregistrement jusqu'au **28 février 2023** par courriel à l'adresse [holzhandel@bafu.admin.ch](mailto:holzhandel@bafu.admin.ch) en indiquant votre unité organisationnelle **Nom du canton, du service et de la direction**. Nous vous prions en outre de nous indiquer **la date à laquelle** (premier trimestre) vous souhaitez présenter le rapport sur l'année écoulée. Au moment souhaité, l'OFEV vous enverra un lien via [le portail eGov DETEC](#) pour soumettre le rapport.

2

## Étapes de travail se répétant chaque année (rapport)

- **Demande de rapport** : à une date convenue au préalable avec vous, vous recevrez l'invitation via « **Messages** » par courriel ou vous la trouverez dans votre profil sur le portail.
- Dans la barre de navigation en haut de l'écran, cliquez sur l'onglet « **Messages** ».
- Cliquez sur « **Ouvrir les messages** ». Vous accédez ainsi à la section « **Affaires** ».



- **Ouvrir le formulaire de déclaration électronique** : en cliquant sur « **Traiter les affaires** », vous accédez au formulaire de déclaration électronique.
- **Attention** : une nouvelle fenêtre s'ouvre pour le formulaire et la lettre d'accompagnement.

eGovernment DETEC Catalogue des services Affaires Favoris Messages Tâches Mon organisation

Déclaration des cantons sur l'exécution de l'OCBo

**1**

Étape 1 - Saisir la déclaration

Période de déclaration

Année \*  
2022 ✓

Canton \*  
VS

Commentaires

Nombre d'informations fondées fournies par des tiers durant l'année sous revue

Nombre de signalements

Nombre de contrôles effectués par les autorités chargées de l'exécution durant l'année sous revue

Dont nombre de contrôles

Dont nombre de contrôles réalisés à la suite d'un signalement

Commentaires

Téléverser les justificatifs

3

## Saisir et soumettre la déclaration annuelle

- **Complétez le formulaire de déclaration** pour l'année sous revue (l'année précédente).  
Au début de chaque rubrique du formulaire, vous avez la possibilité d'ajouter d'éventuelles informations sous forme de commentaire.
- Si possible et si vous le souhaitez, téléchargez chaque fois des documents justificatifs (p. ex. photos, rapports de contrôle ou articles de presse) ou ajoutez des commentaires à vos données.



Si vous avez **besoin d'aide**, cliquez sur « ? » pour plus d'explications.

- **Clore l'année sous revue** : cliquez sur « Clore ».
- **Vérifier la saisie** : vous obtenez un aperçu de vos données et pouvez les vérifier une nouvelle fois.
- **Soumettre une saisie** : si vous êtes certains que vos données sont correctes, cliquez sur « Envoyer ».

Vous ne pourrez **plus éditer** le formulaire **par la suite**, c'est-à-dire que vous ne pourrez plus y apporter de modifications.

Votre demande a été clôturée. Vos données seront communiquées à l'OFEV et pourront être consultées par les experts et expertes. L'OFEV se réserve le droit de vous contacter pour toutes questions complémentaires.

## Support – Contact

Office fédéral de l'environnement OFEV

Div. Forêts

3003 Berne

Adresse électronique : [holzhandel@bafu.admin.ch](mailto:holzhandel@bafu.admin.ch)

Si vous avez des questions, veuillez nous contacter par courriel.